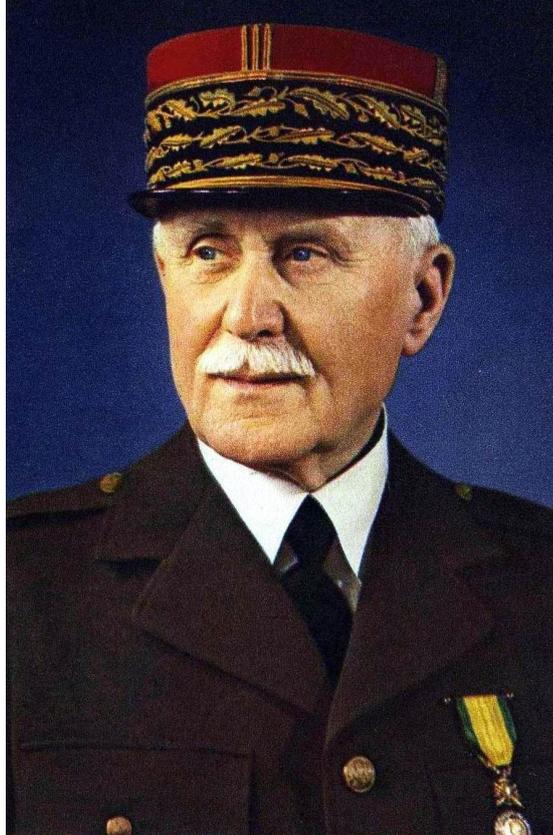


Le maréchal Pétain a sauvé deux fois la France



Une première fois pendant la grande guerre. Devenu commandant en chef des armées françaises en 1917, le vainqueur de Verdun de 1916 a redressé la situation. Par son action déterminante, il a permis aux armées alliées de vaincre l'envahisseur.

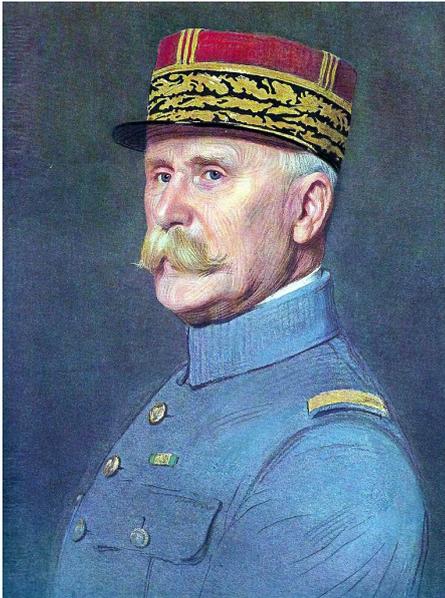
Une seconde fois en 1940. Le mauvais traité de Versailles et les lâchetés des gouvernements successifs ont créé les conditions d'une nouvelle invasion et d'une humiliation sans précédents. Les responsables du désastre ont alors demandé au vieux maréchal de France, âgé de 85 ans de redresser une nouvelle fois la situation.

C'est dans une France submergée par l'armée allemande et une population qui évacuait par millions, que le maréchal fut contraint de demander l'arrêt des combats et signer, non une capitulation, mais un armistice.

L'entrevue de Montoire a été qualifiée de « Verdun diplomatique ». La constitution d'un Etat, la création d'une zone libre et la préservation de notre empire ont facilité la libération du territoire. Et sans l'action du Maréchal, quel aurait été le sort de nos 1 845 000 prisonniers de guerre ?

Le maréchal Pétain en quelques dates

24.04.1856 : Naissance de Philippe Pétain à Cauchy à la Tour (Pas-de-Calais) - **1876-1878** : Elève à l'école militaire de St Cyr - **1888** : Ecole de guerre - **1888** : Capitaine - **1900** : Commandant - **1904-1907** : Professeur à l'Ecole de guerre - **1907** : Lieutenant-colonel commandant le 118^oRI Quimper - **1908-1911** : Ecole de guerre (chaire de tactique appliquée à l'infanterie) - **1911** : Colonel commandant le 33^oRI Arras - **1914** : Commande par intérim la 4^o brigade Saint-Omer - **31.08.1914** : Général de brigade - **14.09.1914** : Général de division - **20.10.1914** : Général de corps d'armées - **21.06.1915** : Général d'armée, commandant la 2^e armée - **25.02.1916** : Commandant en chef le secteur de Verdun - **02.05.1916** : Commande le groupe d'armées du Centre - **27.04.1917** : Chef d'état-major général - **15.05.1917** : Général en chef des armées françaises - **24.08.1917** : Grand croix de la Légion d'honneur - **06.08.1918** : Médaille militaire.



19.11.1918 : Maréchal de France - **1918-1931** : commande en chef l'armée française - **20.06.1929** : Election à l'Académie française - **1931** : Inspecteur général des armées - **1934** : Ministre de la guerre 8 mois - **1939-1940** : Ambassadeur à Madrid - **20.05.1940** : Vice-président du Conseil - **16.06.1940** : Président du Conseil - **10.07.1940** : L'Assemblée nationale vote les pleins pouvoirs au Maréchal - **11.07.1940** : Chef de l'Etat - **24.10.1940** : Rencontre avec Hitler à Montoire - **20.08.1944** : Enlevé et déporté en Allemagne - **26.04.1945** : Retour en France via la Suisse - **23.07-15.08.1945** : Procès et condamnation à mort - **1945-1951** : Détention - **23.07.1951** : Décès à l'île d'Yeu.

Le discours du 17 juin 1940

Français !

A l'appel de M. le président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires contre un ennemi supérieur en nombre et en armes, sûr que par sa magnifique résistance elle a rempli son devoir vis-à-vis de nos alliés, sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés, qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le coeur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat.

Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.

Que tous les Français se groupent autour du gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la patrie.

Comme on le voit sur ses états de services, le colonel Pétain s'apprêtait à prendre sa retraite lors de la déclaration de guerre le 3 août 1914. Son ascension fulgurante, comme officier général, témoigne de son exceptionnelle qualité de chef et de tacticien.

Vainqueur de Verdun en 1916, il évite la dislocation de l'armée lors des mutineries de 1917 grâce à son humanité et à sa fermeté. En 1918 il mène l'Armée française à la victoire. Entre les deux guerres, il occupe de hautes fonctions et dénonce en 1931 la « flagrante infériorité de la flotte aérienne française » et demande de « constituer d'urgence une aviation de défense et d'attaque puissante ». En 1934, Ministre de la Guerre après les événements de février, les crédits militaires qu'il juge indispensables lui sont refusés. Il dénonce publiquement le péril hitlérien et la faiblesse de l'Armée française. Il décline l'invitation de faire partie du nouveau gouvernement Flandrin en cours d'élaboration.

Dans une conjoncture désespérée il est appelé en Juin 1940 par le chef de l'Etat Albert Lebrun, sur proposition du président du Conseil Paul Reynaud. Avec son gouvernement légalement formé, il demande l'arrêt des combats et l'armistice, limitant le désastre et constituant une étape décisive dans la stratégie des alliés de vaincre l'Allemagne.

Par son action le Maréchal obtient :

- la constitution d'un Etat et d'une zone libre correspondant à la moitié du territoire national,
- le rapatriement du corps d'armée réfugié en Suisse et l'adoucissement du sort de nos prisonniers dont près d'un million pourront revenir dans leurs foyers,
- l'atténuation de l'ampleur des déportations juives,
- la reconstitution en Afrique du Nord d'une armée française sous les ordres du général Weygand puis du futur maréchal Juin, qui, le moment venu participe à la libération du territoire et à la victoire.

Par son action le Maréchal redresse aussi la France en appliquant la devise de Saint Eloi « Travail – Famille - Patrie ». C'est à lui que l'on doit l'instauration de la Fête des mères.

Pétain à Douaumont !

Les volontés testamentaires du maréchal Pétain comportent la disposition suivante : « *Mon plus grand désir est d'être inhumé dans le cimetière national de Douaumont, ou à proximité de ce cimetière, sur l'emplacement que désignera le gouvernement, d'accord avec le conseil d'administration de l'ossuaire* ».

Ceux qui ont conduit la France à la plus grande humiliation de l'histoire ont fait condamner et laissé mourir en détention le vieux maréchal à l'âge de 95 ans. Son corps est toujours l'objet de rétention à l'île d'Yeu, malgré la demande en 1966, de 800 000 anciens combattants de la guerre de 1914-1918, qui avaient demandé que la dépouille du Maréchal soit transférée à Douaumont aux côtés des soldats qu'il a commandés jusqu'à la victoire.



ASSOCIATION POUR DÉFENDRE LA MÉMOIRE DU MARÉCHAL PÉTAIN (ADMP)

Au lendemain de la mort du maréchal Philippe Pétain, l'association s'est constituée sous le patronage du général Weygand, la présidence du général Héring et le concours de Mes Lemaire et Isorni ses avocats.

L'ADMP s'est fixée comme objectif de défendre la mémoire sans cesse salie de celui qui a sauvé la France et qui lui a fait le don de sa personne. Elle s'est aussi fixée une double mission : La translation de l'illustre soldat du cimetière de l'Île d'Yeu à l'ossuaire de Douaumont, et la révision du procès de 1945.

En outre, l'ADMP, co-proprétaire du bureau du Maréchal à Vichy et de sa maison natale où elle organise régulièrement une cérémonie d'hommage ainsi qu'à l'Île d'Yeu et Douaumont.

Roger Barrut préside actuellement l'ADMP. Elle a été présidée successivement par le général Pierre Héring, Maître Jean Lemaire, le général Henri Lacaille, l'amiral Gabriel Auphan (1), Jean Borotra (1), Georges Lamirand (1), François Lhéideux (1), Aline Ménétrel, le général Jacques Le Groignec, ancien commandant de la Défense aérienne et Hubert Massol.

(1) anciens ministres du Maréchal

Soutenez moralement et financièrement l'ADMP !

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

CP : VILLE :

ANNÉE DE NAISSANCE : COURRIEL :

Déclare adhérer à l'ADMP en qualité de :

Membre : 32 € Jeune et faibles revenus : 14 €
Membre de soutien : 60 € Membre donateur : entre 160 € et 360 €

Déclare s'abonner à la revue trimestrielle « le Maréchal »

Abonnement : 20 € Jeunes et faibles revenus : 17 €
Étranger : 55 € Soutien : 70 €

A retourner accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ADMP à l'adresse suivante : ADMP 5, rue Larribe 75008 PARIS

Fait à, le/...../.....

Signature : Parrainage (facultatif) :

.....

Cadre réservé à l'ADMP

Banque :

Chèque n°.....

Site : <https://marechalpetain.com/>

Mail : admp@gmx.fr